

**COMPTE-RENDU  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 MARS 2014**

---//---

L'an Deux Mille Quatorze, le douze mars à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Michel BUIILLARD, Maire de la Ville de PAPEETE.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 14 heures.

Le Conseil Municipal, Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme Monsieur Georges HANDERSON, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le Secrétaire procède à l'appel des membres :

NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION A	Observations
BUIILLARD Michel	X			
MAIOTUI Paul	X			
TEAHA Danièle	X			
BOUTEAU Nicole	X			
FONG LOI Charles	X			
TRAFTON Mareva	X		TEAHA Danièle	A quitté la séance lors du débat et du vote de la délibération n°2014-02
TEMEHARO René	X		BUIILLARD Michel	A quitté la séance lors du débat et du vote de la délibération n°2014-01
SHAN SEI FAN Victorine	X			
DESTANG Max	X			
TAMA Hinatea	X			
TEATA Marcelino	X			
ELLACOTT Alban	X			
LE GAYIC Roméo	X			
PANAI Florienne	X			
ADAMS Myrna	X			
MAI Alain	X			
CHAMPS Agnès	X			
CLARK Jean-Claude	X			Est absent lors du vote de la délibération n°2014-06 et a

				réintégré la séance lors du débat de la délibération n°2014-07.
IENFA Jules		<b>X</b>	BOUTEAU Nicole	
PENOT Yvette		<b>X</b>		
TANSEAU Robert	<b>X</b>			
LOMBARD Adrien	<b>X</b>			
LIVINE Danielle	<b>X</b>			
TE PING Antoinette	<b>X</b>			Est absente lors du vote de la délibération n°2014-06 et a réintégré la séance lors du débat de la délibération n°2014-07.
PUHETINI Sylvana	<b>X</b>			A quitté la séance lors du débat et du vote de la délibération n°2014-02
BORDET Lily	<b>X</b>			
SUEN KO Régina	<b>X</b>			
SARCIAUX Aldo		<b>X</b>	CLARK Jean-Claude	
GATIEN Johanna	<b>X</b>			
MATAOA Myron	<b>X</b>			
CARLSON Jean-Michel		<b>X</b>		
TCHEONG Céline		<b>X</b>		
NAIA TERIIPAIA Amaronn		<b>X</b>	GATIEN Johanna	
MAONI Charles	<b>X</b>			
HANDERSON Georges	<b>X</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>6</b>		

-----

Le nombre des membres composant le Conseil Municipal est de 35 dont 35 en exercice.

29 membres sont présents à l'ouverture de cette séance, formant la majorité. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour de cette séance porte sur l'examen des affaires suivantes :

I°) Adoption du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2013 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2013 appelle de leur part des observations.

*Aucune observation n'a été formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.*

II°) Décisions prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation:

• **En matière de réalisation de ligne de trésorerie :**

2013-139	Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque de Tahiti pour un montant de 600 millions de fcfp.	16/12/2013
----------	--	------------

2014-01	Annulation de la décision n°139-2013 relative à la décision d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la Banque de Tahiti.	22/01/2014
2014-02	Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Socredo pour un montant de 60 millions FCFP.	22/01/2014

• **En matière de règlements de frais et d'honoraires des avocats :**

2013-151	Convention de collaboration passée avec la SELARL JURISPOL qui a pour mission d'assister la Commune sous forme de consultations juridiques et de conseils en toutes matières relevant de sa compétence, pour un montant HT forfaitaire de 245 000 FCFP payable mensuellement sur présentation d'une note d'honoraires globale.	12/12/2013
----------	--	------------

• **En matière d'actions en justice exercées au nom de la commune :**

2014-03	D'ester en justice afin de représenter et défendre les intérêts de la commune de Papeete dans le cadre d'une action contentieuse intentée par Monsieur TAHUHUTERANI Franck.	03/02/2014
---------	---	------------

• **Autres :**

2013-152	Annexe 1 du marché n°16/2013 passé avec JL POLYNESIE pour l'aménagement de la rue Anne-Marie Javouhey – signalisations horizontale et verticale, pour un montant HT de 500 000 FCFP.	13/11/2013
2013-153	Annexe 2 du marché n°16/2013 passé avec JL POLYNESIE pour l'aménagement de la rue Anne-Marie Javouhey – candélabres, pour un montant HT de 2 400 000 FCFP.	13/11/2013
2013-154	Annexe 2 du marché n°17/2013 passé avec JL POLYNESIE pour l'aménagement de la rue Nansouty – travaux de remplacement de lampadaires, pour un montant HT de 5 000 000 FCFP.	13/11/2013
2013-155	Annexe 1 du marché n°17/2013 passé avec JL POLYNESIE pour l'aménagement de la rue Nansouty – marquage au sol – signalisation verticale, pour un montant HT de 1 000 000 FCFP.	13/11/2013
2014-04	Avenant n°1 au marché n°14/2011 du 19 mai 2011 passé avec SARL TOPO PACIFIQUE BUREAU D'ETUDES portant sur la maîtrise d'œuvre complète des travaux d'aménagement de la rue Nansouty, pour un montant de 2 591 600 FCFP.	07/01/2014
2014-05	Avenant n°1 du marché n°16/2013 passé le 23/12/2013 avec J-L POLYNESIE concernant	06/01/2014

	l'aménagement de la rue Anne-Marie Javouhey, pour un montant de 49 351 992 FCFP.	
2014-06	Contrat de vente d'eau en gros dans le cadre de l'alimentation de la ville de Pirae passé avec la Commune de Pirae et la société Polynésienne des Eaux.	05/02/2014
2014-07	Marché public de service n°1/2014 passé avec SAS TAHITIENNE DE SERCTEURS PUBLICS (TSP) le 17/01/2014 relatif au nettoyage des voies publiques de la Ville de Papeete pour un montant de 194 349 180 FCFP TTC.	29/01/2014
2014-08	Marché public de service n°3/2014 passé avec SARL NEWNET le 21/01/2014 relatif au nettoyage des écoles publiques communales de la Ville de Papeete pour un montant minimum de 7 500 000 FCFP TTC et maximum de 30 000 000 FCFP TTC	29/01/2014
2014-09	Marché public de fournitures n° 24/2013 passé avec l'EURL CONSOPRO le 17/01/2014 relatif à la fourniture de consommables informatiques destinée aux structures de la Ville de Papeete en 2014, pour un montant minimum de 2 000 000 FCFP TTC et maximum de 8 000 000 FCFP TTC.	27/01/2014
2014-10	Marché public de service n°4/2014 passé avec SNC JOHNSTON et CIE le 21/01/2014 relatif à la surveillance et gardiennage du marché municipal de PAPEETE « MAPURU A PARAITA » - année 2014, pour un montant minimum de 2 500 000 FCFP TTC et maximum de 10 000 000 FCFP TTC	29/01/2014
2014-11	Marché public de service n°2/2014 passé avec la SARL POLYNESIE AGREGATS le 21/01/2014 relatif aux prestations de travaux divers de terrassement à effectuer dans la Commune de Papeete – Année 2014, pour un montant minimum de 7 500 000 FCFP TTC et maximum de 30 000 000 FCFP TTC	29/01/2014
2014-12	Marché public de travaux n°10/2014 du 27/01/2014 conclu avec JL POLYNESIE pour des travaux de désamiantage de la maison de quartier de Pinai, pour un montant de 6 768 457 FCFP TTC.	05/02/2014
2014-13	Marché public de travaux n°21/2013 du 27/12/2013 conclu avec CEGELEC POLYNESIE SAS pour le remplacement des deux ascenseurs de l'Hôtel de ville de Papeete, pour un montant de 10 245 111 FCFP TTC	07/01/2014
2014-14	Marché public de travaux n°22/2013 du 21/01/2014 conclu avec EURL VAIRAO CONSTRUCTIONS pour l'aménagement d'un centre d'animations socio-éducatives et culturelles à Mamao, pour un montant le 7 850 935 FCFP TTC.	30/01/2014
2014-15	Marché public de travaux n°23/2013 du 21/01/2014 conclu avec SOMALU SARL pour	30/01/2014

	l'aménagement d'un centre d'animations socio-éducatives et culturelles à Mamao, pour un montant le 2 655 387 FCFP TTC.	
2014-16	Marché public de travaux n°5/2014 du 31/01/2014 conclu avec VAIRAO CONSTRUCTIONS pour la rénovation du hangar C du parc à matériel de Tipaerui, pour un montant de 10 604 927 FCFP TTC.	06/02/2014
2014-17	Marché public de travaux n°9/2014 du 28/01/2014 conclu avec la SARL ERIS pour la construction de la maison de quartier de Pinai-lot 7 : plomberie/sanitaires, pour un montant de 4 106 183 FCFP TTC.	04/02/2014
2014-18	Marché public de travaux n°8/2014 du 28/01/2014 conclu avec FARE NUI CONSTRUCTIONS pour la construction de la maison de quartier de Pinai - lot 5 : Revêtement de sol et mur, pour un montant de 5 787 612 FCFP TTC.	10/02/2014
2014-19	Marché public de travaux n°7/2014 du 28/01/2014 conclu avec la SARL SOMALU pour la construction de la maison de quartier de Pinai-lot 3 : Menuiserie aluminium et bois, pour un montant de 11 808 229 FCFP TTC.	03/02/2014
2014-20	Marché public de travaux n°6/2014 du 28/01/2014 conclu avec l'EURL VAIRAO CONSTRUCTIONS pour la construction de la maison de quartier de Pinai - lot 1 : démolition/gros œuvre / Etanchéité, lot 2 : Charpente-Couverture/Faux plafond/Bardage/Serrurerie, lot 4 : Electricité – Courants forts/Courants faibles/Climatisation, lot 6 : Peinture, pour un montant de 79 284 942 FCFP TTC.	03/02/2014

III°) Examen des affaires comme suit :

<b>Délibération n° 2014-01</b>	Unanimité Dont 4 procurations
<i>Monsieur René Temeharo a quitté la séance lors du débat et du vote de cette délibération.</i>	
Sur le rapport n° 2014-06 présenté par Mme Danielle LIVINE,	
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>DÉCIDE</b> de la participation de la commune de Papeete à l'organisation du festival international d'art graffiti à Tahiti, dans les conditions définies par la délibération et la convention à souscrire et <b>AUTORISE</b> le maire à signer en conséquence le projet de convention actant la participation de la commune à l'organisation du Festival, ainsi que ses modalités.	
<i>La collaboration de la ville de Papeete a été sollicitée par la société Tahiti Nouvelle Génération, gérée par mademoiselle Sarah Roopinia, en vue de l'organisation à Papeete du premier festival international</i>	

*d'art graffiti de Tahiti, du 5 au 11 mai 2014.*

*Ce festival permettrait la venue à Papeete de plusieurs des artistes les plus en vue au niveau mondial de l'art du graffiti.*

*Il s'agirait notamment pour ces artistes de s'exprimer sur des murs et façades d'immeuble de la ville, appartenant à des personnes privées et publiques, ainsi que sur la place To'ata, où les artistes s'exprimeraient sur des panneaux en bois.*

*Par ailleurs, le festival permettrait à nombre de façades d'être décorées par des graffitis, et donc de contribuer à l'embellissement de la ville. Il est convenu que ces graffitis devraient s'inspirer de la culture polynésienne et demeurerait sur les façades pour une durée minimum de deux ans.*

*L'organisation de ce festival aurait également un impact touristique en faisant venir des artistes extérieurs, et contribuerait à mettre en valeur notre destination par la communication et la publicité organisée autour de cet événement.*

*L'organisation prévoirait la participation d'artistes locaux, ce qui contribuerait à les faire connaître dans ce secteur artistique.*

*La contribution sollicitée auprès de la commune est avant tout de nature technique et logistique, et consisterait dans :*

- la mise à disposition gracieuse de contreplaqués, de bois traité, de bois déclassé, d'outillages divers pour les installations de To'ata..., pour une valeur estimée à 1 553 092 FCFP (un million cinq cent cinquante trois mille quatre vingt douze francs CFP),*
- la mise à disposition gracieuse de peintures et de matériel de peinture pour le festival (peinture acrylique, rouleaux avec perche...), pour un montant estimé à 1 818 095 F CFP (un million huit cent dix huit mille quatre vingt quinze francs CFP),*
- la mise à disposition gracieuse de matériel de type nacelle nécessaire à la réalisation des graffitis sur les différents murs, pour une valeur estimée à 1 109 000 FCFP (un million cent neuf mille francs CFP),*
- la prise en charge d'un cocktail qui serait offert aux artistes et au comité organisateur de l'évènement,*
- la mise à disposition gracieuse du fare pote'e pour une éventuelle exposition,*
- le transport de personnes.*

*Une aire de stockage des containers de 20 pieds serait également réservée sur le parking attenant au stade Willy BAMBRIDGE à Tipaerui.*

*Répondant à des interrogations des élus, Melle Sarah Roopinia précise que le budget de l'opération est de 45 millions et que le soutien financier provient essentiellement de partenaires privés. Elle indique également que des supports sont prévus pour les artistes polynésiens qui seront sélectionnés.*

<b>Délibération n° 2014-02</b>	Unanimité Dont 5 procurations
<i>Mesdames Mareva Trafton et Sylvana Puhetini ont quitté la salle lors du vote de cette délibération.</i>	
Sur le rapport n° 2014/01 présenté par Monsieur Paul MAIOTUI,	
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> la levée de la prescription quadriennale afin	

de permettre le paiement des cotisations patronales dues auprès de la caisse de prévoyance sociale au titre des salaires versés à M. Anthony JAMET pour les périodes de Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre et décembre 1975, ainsi que pour les périodes de Janvier, Février, Mars, Juin, Août, Septembre et Octobre 1976, pour un montant total de QUATRE VINGT QUATORZE MILLE TROIS CENT CINQUANTE SIX FRANCS PACIFIQUE (94.356.XPF).

*Retraité de l'administration communale depuis septembre 2013, M. Anthony JAMET a engagé auprès de la Caisse de Prévoyance sociale (CPS), les démarches administratives nécessaires à la liquidation de ses droits à pension de vieillesse. L'examen de sa situation a révélé des irrégularités dans la déclaration des salaires que la commune a versés à l'intéressé entre Juillet 1975 et Octobre 1976.*

*Après vérification, la commune reste effectivement redevable auprès de la CPS. Or, la règle de la prescription quadriennale ne permet pas aux services communaux de procéder actuellement au paiement de cette créance.*

*Aussi, afin de régulariser la situation de M. Anthony JAMET auprès de la CPS et lui permettre la liquidation de ces droits à pension, il est décidé d'autoriser la levée de la prescription quadriennale relative à cette créance de la commune auprès de la CPS.*

**Délibération n° 2014-03**

Unanimité	
Dont	5
procurations	
et	2
abstentions	

Sur le rapport n° 2014/02 présenté par Monsieur Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** de la tenue, en ce jour, du débat sur les orientations générales de l'exercice 2014 du budget principal et du budget annexe de la commune de Papeete.

*L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie française prévoit qu'un débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Le vote du budget primitif 2014 étant prévu milieu mars, c'est la raison, pour laquelle ce débat est inscrit à l'ordre du jour du présent conseil.*

*Les orientations budgétaires ne peuvent pas comporter l'énonciation de tous les projets qui seront portés par le budget qui reste à élaborer. Par contre, il importe que le conseil puisse connaître quels sont les grands équilibres financiers envisagés et les arbitrages qui en découlent.*

*La préparation de ce budget 2014 est particulière. En effet cette année marque la fin du mandat de l'équipe municipale actuelle. La préparation de ce budget doit donc être observé comme un budget de transition, permettant à la fois à la commune d'assurer la continuité du service public, sans pour autant influencer sur les marges de manœuvre ou décisions que sera amenée à prendre la prochaine équipe issue des prochaines élections municipales.*

*En voici quelques éléments :*

- les dépenses de fonctionnement :
  - les dépenses de personnel sont estimées à 3.245 MF;

- les dépenses de fonctionnement courant des services ont été limitées. Ces crédits feront l'objet d'un ajustement (+400 MF) lors du vote du budget supplémentaire.
- les transferts versés sont de l'ordre de 120 MF pour le budget annexe, 233 MF pour le Syndicat Mixte Ouvert chargé du traitement des déchets, 275 MF pour les écoles, 15 MF pour le SPC.PF.
- les recettes de fonctionnement sont estimées pour 2014 à 4 936 MF pour le budget principal et à 434 MF pour le budget annexe.
- La charge prévisionnelle de remboursement en intérêt de la dette s'élève à 70 MF et en capital à 177 MF.
- La capacité d'autofinancement prévisionnelle en 2014 est nulle.
- Le transfert de la section de fonctionnement à la section d'investissement via notamment les écritures d'amortissement du patrimoine sera de 127 MF.
- Le montant total des recettes d'investissement devrait s'élever à 654 MF auxquelles s'ajoute l'amortissement 127 MF, ne sont pas suffisantes pour couvrir les besoins en dépenses de la section. Aussi le recours à un emprunt apparaît comme nécessaire. .
- Les dépenses d'investissement :
  - Les immobilisations incorporelles devraient s'élever à 21,7 MF et regroupent 7 MF pour des frais d'études et 15 MF pour divers logiciels.
  - Les immobilisations corporelles s'élèveraient à 87 MF, porteraient avant tout sur des travaux d'entretien et d'aménagement de l'existant.
  - Les immobilisations en cours correspondent aux gros travaux pour 55 MF. On y retrouve principalement des travaux de voirie et d'assainissement.  
Le montant total à inscrire devrait être de l'ordre de 164 MF.
  - Les opérations individualisées en cours de réalisation sont poursuivies. Le montant total à inscrire devrait être de l'ordre de 611 MF.

Melle Nicole Bouteau s'interroge sur le montant des recettes qui sera perçue cette année en matière de centimes additionnels et également sur le devenir de la filière du SMO puisque le Pays n'a pas reversé sa quote-part de l'exercice 2013, d'un montant de 400 millions fcfp, et ne prévoit pas celle de 300 millions fcfp dans le budget de l'exercice 2014. C'est donc un cumul de 700 millions fcfp que le SMO ne percevra pas du Pays. La commune, quant à elle, ne versera que 233 millions fcfp. Mr Paul Maiotui indique que le montant des centimes additionnels inscrits pour 2014 est le même que 2013 et sont des chiffres prévisionnels. Il rappelle que ce budget est provisoire et transitoire. En ce qui concerne le SMO, il affirme que la nouvelle équipe qui siègera au sein du conseil municipal décidera de la nécessité ou pas d'un budget supplémentaire pour combler la totalité du montant à verser au SMO.

Mr Georges Handerson voudrait disposer d'une liste de tout le patrimoine foncier communal afin d'orienter les projets en matière d'habitats insalubre ou de logements. Il partage l'inquiétude de Melle Nicole Bouteau sur la pérennisation de la filière du SMO. Il constate l'augmentation des charges du personnel et afin de les diminuer il réfléchit à une solution tel que le départ volontaire à la retraite ou l'abaissement des frais de fonctionnement.

Mr le Maire informe qu'en matière de personnel les résultats escomptés n'ont pas été atteints malgré les départs volontaires mais que le nombre du personnel n'a pas augmenté depuis 2008, 580 employés contre 550 à ce jour.

<b>Délibération n° 2014-04</b>	Unanimité Dont 5 procurations
Sur le rapport n° 2014/03 présenté par Monsieur René TEMEHARO,	
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> l'opération « Entretien du réseau radio de commandement des Iles du Vent 2014 », <b>PRÉVOIT</b> le financement de cette opération, évalué à	



3.100.000 CFP, à 100% par le FIP ou par l'Etat en cas de refus du FIP, **AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement relative au financement par le FIP ou l'Etat et **INSCRIT** les crédits relatifs à cette opération au budget principal de la commune sur l'exercice 2014.

*Afin de conserver le réseau radio-commandement des Iles du Vent pour les interventions de la Direction de la Défense et de la Protection Civile et des différents centres de secours de Tahiti et Moorea, nous devons solliciter le maintien du financement à 100% par le FIP comme les années précédentes, de l'entretien de cet équipement et de la location de ses sites d'implantation. En cas de refus du FIP, l'Etat sera sollicité.*

*La location pour 2014 devrait s'élever à 4.900.000 CFP et l'entretien qui fait l'objet d'un contrat pluriannuel devrait s'élever à 3.100.000 CFP pour 2014.*

**Délibération n° 2014-05**

Unanimité  
Dont 5  
procurations

Sur le rapport n° 2014-04 présenté par Mr Michel BUILLARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la participation de la ville de Papeete à l'accueil, l'organisation et au déroulement des championnats du monde de pétanque en octobre 2014 et **AUTORISE** le Maire à procéder à toute négociation et à signer toute convention et tout avenant ainsi qu'à prendre toute décision relative à l'organisation et au déroulement de cet évènement sportif.

*Sur demande de la fédération Polynésienne de Pétanque, la ville de Papeete a accepté de soutenir et d'accueillir les championnats du monde de pétanque qui aura lieu en octobre prochain à Tahiti.*

*En effet, Papeete capitale de la Polynésie française, a été choisie pour être le théâtre du plus prestigieux tournoi de la discipline : triplettes et tirs de précision messieurs. Pendant quatre jours, les meilleurs joueurs des quarante-huit nations sélectionnées à travers les cinq continents s'affronteront.*

*A l'instar des festivités de la coupe du monde de Beach soccer qui se sont déroulées en septembre 2013, cet évènement sportif de portée internationale entrainera sans nul doute un afflux important de visiteurs locaux, français et étrangers et qui aurait des effets très bénéfiques pour la capitale et l'île de Tahiti, voire toute la Polynésie française notamment sur le plan touristique, économique et culturel.*

*En outre, la tenue de cet évènement dans la commune est particulièrement motivante pour les 2 550 licenciés répartis à travers 52 clubs couvrant toute la Polynésie et qui sont prêts à faire que ces championnats soient l'occasion de rencontres et de riches échanges entre les nations représentées.*

*Enfin, la fédération Polynésienne de Pétanque et l'association TAHITI 2014, misent également sur la jeunesse polynésienne en organisant avec le partenariat des services du Pays, des municipalités de l'agglomération de Papeete, du tissu associatif, ... plusieurs actions en faveur des scolaires et des jeunes des quartiers sensibles.*

*Aussi, notre engagement dans ces préparatifs implique notre soutien qui se décline sous la forme d'une aide financière, technique, matérielle et logistique. La tenue de la cérémonie d'ouverture officielle des championnats du monde à l'Hôtel de ville et notre collaboration sur les activités d'animation de la ville et des activités avec les quartiers de Papeete sont également à considérer.*

*C'est dans ce contexte et fort des retombées économiques et financières à court, moyen et long terme*

attendues, que nous confirmant la ferme volonté de la municipalité à mettre tout en œuvre pour soutenir la tenue de cet évènement sportif mondial au mois d'octobre 2014.

Melle Nicole Bouteau souhaite connaître le budget de l'évènement ainsi que la participation de la commune. Mr le Maire indique que la commune a été sollicitée à hauteur de 4 millions fcfp.

Mr Georges Handerson constate que la commune de Papeete est très sollicitée pour des projets de grande envergure. Il propose qu'une commission soit créée pour sélectionner les projets.

**Délibération n° 2014-06**

Unanimité  
Dont 4  
procurations

Monsieur Jean-Claude Clark et Madame Antoinette Te Ping se sont absentes lors du vote de cette délibération.

Sur le rapport n° 2014/05 présenté par Mme Danièle TEAHA,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Construction de la salle polyvalente couverte », **PREVOIT** le financement de cette opération dont le coût est estimé à **108 000 000 FCFP TTC**.

comme suit :

- Part de la DDC (50%) : 54 000 000 F CFP TTC
- Part du CUCS (30 %) : 32 400 000 F CFP TTC
- Part communale (20 %) : 21 600 000 F CFP TTC

**AUTORISE** le Maire à signer les conventions de financement relatives à la participation de la DDC et du CUCS à cette opération, sous réserve de l'accord de leurs instances décisionnelles et **INSCRIT** les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget de la Commune.

*Dans le cadre de sa politique de développement social urbain, la commune a souhaité engager une réflexion d'ensemble sur l'aménagement du fond de la vallée de Titioro, en particulier l'espace « Bain Loti » ainsi que le site situé à proximité de la maison de quartier de Puatehu qui, à l'heure actuelle, sont dépourvus d'aménagements et ne répondent pas réellement aux attentes de la population.*

*Le secteur ciblé est fortement prisé et utilisé par la population de la vallée de la Fautaua et plus particulièrement par les habitants des quartiers prioritaires de Temauri village, de Titioro Uta et de Puatehu. La valorisation du patrimoine historique, environnemental et paysager, ainsi que la redynamisation de l'attrait touristique à l'entrée de la vallée de la Fautaua est également recherchée, tout en garantissant une amélioration durable du cadre de vie et un espace de détente aux habitants du quartier.*

*L'élaboration d'une étude jusqu'au niveau DCE a donc été engagée et finalisée en 2013 nous permettant aujourd'hui de disposer d'éléments techniques et financiers suffisants pour envisager la réalisation des deux opérations suivantes :*

**1) Construction d'une salle polyvalente couverte qui comprend :**

- un plateau sportif couvert ;
- des vestiaires ;
- des sanitaires ;
- un local de rangement ;
- un bloc sanitaire extérieur ;
- un local à poubelles ;
- un parking.

2) **Aménagement du site du bain Loti qui comprend :**

- un jardin public ;
- des allées piétonnes ;
- des plantations d'arbres, d'arbustes et de fleurs ;
- une zone de pique-nique ;
- le déplacement et la mise en valeur de la stèle de Pierre Loti.

*Melle Nicole Bouteau interroge le conseil sur l'opportunité de se prononcer sur ce dossier qui concerne une opération structurante, cela à 10 jours des élections municipales. Après discussions, et considérant notamment que le projet doit être soumis au comité de pilotage du CUCS au début du mois d'avril, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'examiner et de l'approuver.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

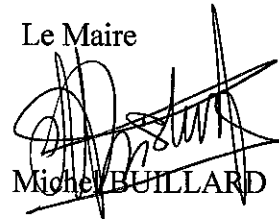
Le Secrétaire de séance



Georges HANDERSON



Le Maire



Michel BUIILLARD